

Délibération 2023-058

SEANCE DU 27 JUIN 2023

Date de la convocation : mercredi 21 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Pouvoirs : LELANDAIS Guillaume (pouvoir à RIES Stéphanie), TRAVERT Dominique (pouvoir à VASSELIN Denise).

Excusés : LELUBEZ Marlène, BEHELLE Anthony.

Secrétaire de séance : ROUXEL Dominique

Objet : LOCATION BUREAU LOCAUX CATHERINE DE LONGPRE – FIXATION LOYER

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Madame Agnès Montfort de Colomby qui souhaite trouver un local destiné à exercer son activité de diététicienne. Un bureau lui a été proposé dans les locaux situés rue Catherine de Longpré et elle pourrait débiter son activité au 1^{er} septembre 2023. Il convient de fixer les conditions de location de ce local et plus particulièrement ce qui concerne le montant du loyer.

Il propose de convenir d'un loyer de 180 € par mois, charges comprises, exigible par trimestre échu. Le loyer sera révisé à compter de la seconde année de location, sur la base de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer à 180 € le tarif mensuel de location d'un bureau 4 rue Catherine de Longpré,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS